

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENTS : Pour Roubaix, 25 francs par an.
14 » six mois.
7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant,
bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez
MM. LAFITTE, BULLIET et C^{ie}, 20, rue de la Banque.
Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la
publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BULLIET
et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX

11 février 1862.

La loi relative à la conversion de la rente a été communiquée hier au Sénat. Dans la séance d'aujourd'hui, M. le marquis d'Audiffret a présenté le rapport de la commission.

On vient de terminer dans les bureaux du ministère de la guerre le travail relatif à la conscription.

L'appel, comme en 1861, sera de 100,000 hommes. Le taux de l'indemnité de libération sera le même que les années précédentes.

D'après le Journal allemand de Francfort, le cabinet de Berlin aurait réussi dans ses démarches auprès de la cour de Rome. Un légat serait envoyé dans le grand-duché de Posen, avec la mission de s'y rendre compte de l'état des esprits et d'amener une réconciliation entre le clergé catholique de cette province et le gouvernement prussien.

On écrit de Berlin que le parti libéral se propose de revenir dans la Chambre des députés sur la question du mariage civil, qui trois fois déjà a été rejetée par la Chambre des seigneurs.

Une assemblée de membres du Nationalverein, qui a eu lieu à Francfort-sur-le-Mein, le 2 février, a voté des félicitations au peuple prussien et un blâme au gouvernement prussien : « Le peuple prussien, dans les dernières élections de ses députés, a prouvé un grand progrès dans le sens national ; par contre, l'attitude du gouvernement prussien dans les affaires allemandes et intérieures n'est pas de nature à lui concilier la confiance du peuple allemand. »

Le cabinet de Vienne a communiqué à la Chambre ses projets financiers dans la séance du 5. Il ne sera pas créé de nouveaux impôts pour l'année courante, mais on élèvera le chiffre des impôts existants. Cette augmentation, d'après les calculs du

ministre des finances, accroîtrait de 32 millions les revenus de l'Etat.

Le gouvernement se propose, en outre, de réaliser les fractions non encore émises des emprunts antérieurs.

Le cabinet de Turin s'est ému des scènes tumultueuses dont Florence a été le théâtre. Une circulaire adressée aux préfets les invite à prévenir ces sortes de manifestations.

La Chambre des communes d'Angleterre a autorisé, dans sa séance de vendredi, la lecture de divers projets de bills relatifs aux affaires intérieures. Sir G. Grey a annoncé qu'il présenterait très prochainement le bill relatif à la réforme électorale, qui n'avait pu être discuté dans la dernière session. La Chambre s'est ajournée à lundi.

La Correspondencia nous apprend que le Mexique a fait en ces quarante dernières années, l'épreuve de 58 présidents et de 27 constitutions.

D'après le même journal, la majorité de la population honnête et respectable du Mexique serait chaque jour de plus en plus favorable à l'intervention étrangère.

La candidature de l'archiduc Maximilien est accueillie assez peu gracieusement par la presse espagnole.

Les candidatures successivement émises par les journaux transpyréniens sont celles des infants don Juan, don Alfonso, don Carlos, don Sébastien.

J. REBOUX.

PROJET DE MODIFICATIONS PÉNALES.

(1^{er} ARTICLE.)

Le projet de loi sur lequel va délibérer le Corps législatif a une importance considérable. C'est l'approbation nécessaire d'une pénalité mieux définie à des crimes ou à des délits plus équitablement caractérisés.

Ainsi que l'exprime le rapport de la commission, dans les quarante-cinq articles que l'on modifie, un seul a quelque chose de fondamental, c'est l'art. 463, des circonstances atténuantes ; mais on n'y touche qu'avec beaucoup de réserve, dans la

disposition finale relative aux tribunaux correctionnels. Les autres modifications ne s'adressent qu'à des articles isolés ou groupés par petites séries, sans portée générale, des cas particuliers d'incrimination et d'application pénale ; on change ici la qualification d'un fait, et par suite la peine ; ailleurs on atténue la peine, sans déclasser l'infraction ; mais le Code même, ses assises, son ordonnance, ses grandes dispositions ne reçoivent aucune atteinte.

De quoi s'agit-il donc ? Il s'agit de mesurer plus rationnellement la peine au délit, afin d'éviter, dans certaines juridictions, des inconséquences ou même des scandales qui ne préjudiciaient pas moins à l'autorité de la loi qu'à la moralité publique. Quand une peine dépasse la mesure, dit encore le rapport sur le projet qui nous occupe, le législateur est bientôt averti par les résistances que l'application de cette peine rencontre. Ce sont des verdicts d'acquiescement rendus contre l'évidence, des circonstances aggravantes niées arbitrairement ou des circonstances atténuantes systématiquement déclarées, dans le but avoué de réduire l'accusation et la peine.

Le gouvernement a dû prendre cet état de choses en sérieuse considération. Il n'est pas bon que les appréciations de la loi pénale soit en désaccord manifeste avec le sentiment public ; que l'ordre des juridictions et des compétences soit arbitrairement dérangé ; que la volonté réfléchie du législateur soit étouffée pour des motifs qui peuvent être respectables, mais qui peuvent avoir aussi d'autres mobiles.

Les résistances du jury portent principalement sur des infractions qualifiées crimes, mais dont la nature les rapproche beaucoup de simples délits. On peut dire même de quelques-unes que leur gravité morale est inférieure, qu'elles supposent dans l'agent une moindre perversité, qu'elles sont pour l'ordre social un moindre péril. Il a paru que leur déclassement, juste en soi, tournerait aussi à l'avantage de la répression. On a donc résolu de les faire descendre dans la classe des délits, en substituant des peines correctionnelles aux peines criminelles inférieures, dont elles sont passibles dans l'état présent.

Ce déclassement de quelques crimes inférieurs n'est pas l'unique objet du projet en discussion. L'expérience a fait découvrir dans la pénalité des lacunes ou des insuffisances, auxquelles il importe essentiellement d'apporter. Quelques-unes, comme l'incendie des voitures de chemin de fer, fait qualifié d'attentat contre la vie des citoyens, n'ont pu naturellement trouver

place dans un Code élaboré il y a un demi-siècle.

Une disposition spécialement intéressante et d'une application fréquente et générale, prend place dans le projet de loi. Nous voulons parler de la modification de la théorie des circonstances atténuantes en matière correctionnelle. Dans l'état présent des choses, leur effet est à peu près illimité. On les voit parfois descendre jusqu'à l'amende de simple police correctionnelle. Sa seule règle, son unique limitation dépend du pouvoir discrétionnaire du juge, lequel s'exerce avec une égale liberté sur tous les délits. « Ce pouvoir discrétionnaire, dit le rapport au Corps législatif, est quelquefois difficile à porter. La volonté la plus éclairée a besoin de s'appuyer sur la loi, et cet appui ne peut se trouver que dans une limite fixe. »

De là le paragraphe en vertu duquel l'effet des circonstances atténuantes aura désormais, en matière correctionnelle, une gradation analogue à celle admise par la juridiction criminelle. La disposition nouvelle ne concerne toutefois que les délits emportant la peine de l'emprisonnement ; pour les cas de moindre gravité, la prerogative du magistrat reste entière.

A. BAYVET.

M. Martinez de la Rosa, président de la Chambre des députés, qui vient de mourir à Madrid, était né à Grenade en 1769. Il fut d'abord professeur de philosophie morale dans cette ville, et en 1812 il entra aux Cortes.

Ses idées libérales lui valurent l'inimitié du roi Ferdinand VII, qui l'envoya, pendant quatre ans, dans un de ces terribles presidios d'Afrique, qui sont destinés aux forçats.

Après l'avoir appelé en 1822 à la présidence du conseil, après la révolution de Reigo, Ferdinand VII l'exila de nouveau, et M. Martinez de la Rosa vint à Paris, où il resta huit ans, pendant lesquels il fit représenter au théâtre de la Porte-Saint-Martin un drame intitulé : *Aben Humeya* ou *La Révolte des Maures sous Philippe III*. Sous la régence d'Espartero, M. de la Rosa fut ambassadeur en France, de 1839 à 1840, et il y revint au même titre, de 1847 à 1851 ; il avait aussi représenté l'Espagne à Rome, de 1842 à 1843.

Les correspondances de Vienne nous apportent de nouveaux détails sur les inondations. L'approvisionnement des 3500 à 4000 Viennois aux besoins desquels le

conseil municipal est obligé de pourvoir, se fait plus régulièrement aujourd'hui que les deux premiers jours. Les gens sont généralement contents de la nourriture qu'on leur donne. On a logé comme on a pu les personnes dont les logements sont inondés. Ainsi dans la Leopoldstadt, les locataires du rez-de-chaussée ont dû se réfugier dans les appartements des étages supérieurs, et il y a, quelquefois 20 à 30 personnes dans une seule chambre. Mardi dernier, lorsque l'empereur se rendit sur le théâtre de l'inondation dans la Brigittan, il vit une famille qui se sauvait par le toit ; il ordonna de la conduire en ville dans une voiture de la Cour et la fit loger à ses frais dans une auberge. On manda d'ailleurs de tous côtés à l'exception de Pesth) que les eaux décroissent rapidement et qu'en beaucoup d'endroits déjà les rivières sont rentrées dans leur lit.

La Gazette de Turin donne un tableau des forces de la garde italienne dans vingt-cinq provinces ; elle affirme que ses renseignements sont puisés à des sources authentiques. Selon ses chiffres, la population générale de ces 25 provinces est de 7,334,002 habitants. Les gardes nationales en service ordinaire sont au nombre de 402,002 ; les gardes nationales en réserve, 325,868 ; les gardes nationales mobiles en service ordinaire 180,941 ; les gardes nationales mobiles en réserve, 403,173.

Le journal *Il Standardo Cattolico* annonce que la nouvelle de la nomination du prince de Capoue aux fonctions de sénateur du royaume se confirme ; depuis quelques jours, dit la feuille que nous citons, il assiste aux discussions de la Chambre dans l'intention de se familiariser avec les débats parlementaires.

L'empereur François-Joseph vient d'adresser au ministre d'Etat, chevalier de Schmerling, le billet autographe suivant :

« Mon cher ministre d'Etat chevalier de Schmerling,
« Les nouvelles de plus en plus nombreuses annonçant les ravages que l'inondation a causés dans la capitale et la résidence de mon Empire, ont rempli mon cœur d'une affliction profonde. Dans l'espoir que les autorités et les communes réuniront leurs efforts pour venir en aide par les dispositions les plus efficaces, aux habitants qui ont eu le plus à souffrir des suites de cette calamité, je destine au soulagement de la position des habitants de Vienne et de la Basse-Autriche, la somme de dix mille florins envoyés directement au gouvernement. En outre, je consacre une

FÉUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 12 FÉVRIER 1862.

— N° 2. —

ALICE.

CHAPITRE II.

« Juliette, où trouverai-je la vicomtesse ? demanda Alice à une femme de chambre, qu'elle rencontra sur l'escalier de l'hôtel d'Orange.

— Madame vient de sortir ; l'enfant s'était endormi, et elle en a profité pour aller à la messe.

— A pied ?

— Sans doute ; il fait si beau ! Veuillez l'attendre ici.

Et Juliette introduisit Alice dans un charmant salon.

Mais Alice n'y resta pas ; elle ôta bien vite son chapeau, son châle et ses gants, puis pénétra sur la pointe des pieds dans un cabinet riant et simple, séjour favori d'Eugénie.

Elle était sûre d'y trouver le berceau du petit Georges.

L'enfant dormait d'un paisible sommeil ; les joues roses et le sourire sur les lèvres, il était beau comme les anges qui nous

apparaissent dans nos songes. Alice s'inclinait pour le baiser au front ; elle se retint de peur de l'éveiller.

Mais bientôt il ouvrit les yeux et lui tendit les bras.

« Petit amour ! dit-elle, tu me reconnais donc ! »

Elle le prit, l'assit sur ses genoux, le laissa jouer avec ses cheveux et le couvrit de caresses. Il riait aux éclats de ses agaceries, et, elle, elle souriait avec bonheur. Comme toutes les femmes bonnes et sensibles, elle aimait les enfants, et celui de la vicomtesse était, de sa part, l'objet d'une véritable idolâtrie.

Vingt minutes s'écoulèrent, et l'enfant, fatigué, appuya sa tête blonde sur le sein d'Alice et ferma les yeux. Alors, pour achever de l'endormir, elle le berça sur ses genoux en chantant une romance composée par elle pour son amie.

Absorbée par cette douce occupation, elle ne vit pas la portière se soulever et un homme de haute stature paraître à l'entrée du cabinet.

C'était le comte de Rochebrune.

Edmond était bien tel qu'Alice l'avait peint ; sa figure se distinguait par la noblesse de l'expression plutôt que par la régularité des traits ; son front vaste, encadré de cheveux noirs légèrement bouclés, denotait l'intelligence et la réflexion, et sur ses lèvres se jouait un sourire à la fois plein de bonté et de finesse.

Ignorant l'absence de M. d'Orange, il venait pour le voir, et n'ayant trouvé personne ni dans le cabinet de son ami, ni dans l'antichambre, il avait pénétré dans le petit salon d'Eugénie. Là, il avait entendu dans la pièce voisine la douce voix d'Alice, et, mu par une impulsion irré-

sistible, il s'était avancé jusqu'à cette portière qu'il soulevait.

Immobilisé et respirant à peine, il contemplant avec ravissement la belle jeune fille et le petit ange endormi. Alice avait cessé de chanter ; penchée sur Georges, elle épiait, comme une mère, son souffle régulier et paisible.

Depuis quelques minutes, le comte se repaissait de ce gracieux tableau, quand tout à coup la pensée de son indiscrétion le fit rougir. Il voulut se retirer ; mais ce mouvement même éveilla l'attention d'Alice ; elle leva les yeux, puis les baissa aussitôt, et ses joues devinrent pourpre.

Edmond aussi s'était troublé d'abord ; mais bientôt il reprit contenance et s'avança avec une aisance modeste vers la jeune fille, occupée à replacer avec précaution l'enfant dans son berceau.

Pardon, mademoiselle, dit-il d'un ton respectueux ; mon indiscrétion a été involontaire ; je n'avais pas, croyez-moi, l'intention de vous épier.

A ces mots, elle leva les yeux et rencontra un regard si suppliant qu'il lui rendit un peu d'assurance.

« Je vous crois, monsieur le comte, répondit-elle, et je vous pardonne de bon cœur. »

Ici leur embarras allait recommencer, lorsque, par bonheur, on entendit un pas léger dans le salon.

« C'est Eugénie ! » s'écria vivement Alice.

En effet, M^{lle} d'Orange parut au même instant.

C'était une jolie brune de vingt-deux ans, à l'œil noir, à la taille svelte, à la tournure aristocratique. Rien de comparable à la gracieuse vivacité de ses mouvements, au charme de son accueil, à

l'élégance de ses manières, toujours pleines d'abandon et de naturel. Aux vertus qui font le bonheur du ménage, elle unissait les qualités plus brillantes de la femme du monde. Chez elle, la politesse venait du cœur, et l'esprit ne nuisait pas à la bonté. Impitoyable pour le vice, elle montrait une indulgence extrême pour les petits travers et les faiblesses dont personne n'est exempt. Aussi ne pouvait-on la connaître sans l'aimer, et on la connaissait vite, car sa franche nature avait horreur des détours et de la dissimulation.

Depuis deux ans qu'elle était mariée, elle rendait M. d'Orange le plus heureux des hommes, et lui, fier de son trésor, il l'entourait d'estime et de tendresse.

Elle embrassa Alice, tendit la main au comte et courut au berceau de Georges.

« Cher petit ! quel paisible repos ! dit-elle.

— Rendez-en grâce à M^{lle} Alice ; une voix douce comme la sienne calmerait toutes les douleurs ; la harpe de David ne devait pas avoir plus de puissance.

— Mais j'espère bien ne pas rencontrer de Saül, répliqua galement Alice.

— Prends garde au moins de me rendre jaloux ; j'ai peur que Georges ne finisse par t'aimer mieux que moi.

— Mieux que toi, qui le soignes avec tant d'amour et ne le quittes presque jamais !

— Je trouve que je le quitte encore trop ; le monde me distrait parfois de mes devoirs ; mais Felix le veut ainsi ; il me défend de vivre en recluse, et quand j'insiste pour rester, il réplique avec humeur que les femmes ont la manie du sacrifice. Comme si c'en était un de passer quelques heures seule auprès du berceau de ce petit ange ! Aussi, ce soir, je profite de l'ab-

sence de mon mari pour ne pas sortir ; j'ai écrit à M^{lle} d'Avigny qu'une légère indisposition de l'enfant me retient à la maison.

— Felix n'est donc pas à Paris ? demanda le comte.

— Non, il est parti ce matin pour notre villa d'Auteuil ; il reste quelques changements à faire au jardin, après quoi notre Eden sera complet. J'espère vous y recevoir bientôt, mon cher comte ; car je m'installe à la campagne dans le courant d'avril.

— Si tôt ? à l'époque des plus belles fêtes dans le grand monde ?

— Eh ! tant mieux ! je serai heureuse de les fuir. Allez-vous ce soir chez M^{lle} d'Avigny ?

— Il le faut bien, répondit Edmond avec un soupir involontaire. Mon père désire que je l'accompagne chez son ami.

— Et nous savons assez qu'un désir de votre père est un ordre pour vous. Je ne connais pas de fils plus respectueux.

— Mon père est si bon, si tendre pour moi ! Ne suis-je pas d'ailleurs la seule affection qui lui reste et son unique consolation.

— Comme Alice à sa mère ; elle et vous, vous êtes les modèles de la piété filiale.

Alice baissa les yeux avec embarras, et Edmond porta sur elle un regard où il y avait plus que de l'intérêt, plus même que de l'admiration.

On annonça que le déjeuner était servi, et ils passèrent tous trois à la salle à manger. Le repas fut gai ; Eugénie causait vivement comme d'habitude. Alice avait repris son aisance ordinaire, et le comte, entre ces deux femmes charmantes, éprouvait une douce satisfaction qui se reflétait dans ses regards comme dans ses paroles.